

Gérard AVENTURIER

LES ECOLES DU FOREZ  
SOUS VICHY  
EN 1942-1943

d'après les comptes rendus de visite de cent trente-sept  
écoles publiques

VILLAGE DE FOREZ

1996

SUPPLEMENT A VILLAGE DE FOREZ N°66 (AVRIL 1996)

VILLAGE DE FOREZ : Bulletin trimestriel.

Siège social (abonnements) : Centre social de Montbrison,  
rue Puy-du-Rozeil, 42 600 Montbrison.

Directeur de la publication : Claude Latta

Rédaction : Joseph Barou

Abonnement-diffusion : Philippe Pouzols

Comité de rédaction : Gérard Aventurier, Joseph Barou,  
Claude Beaudinat, Danièle Bory, Roger Briand, Pascal Chambon,  
Edouard Crozier, Pierre Drevet, Roger Faure, Francis Goutorbe, Marie  
Grange, André Guillot, Jean Guillot, Michaël Lathière, Philippe  
Pouzols, Pierre-Michel Therrat.

Dépôt légal : 2e trimestre 1996.

Impression : Centre départemental de documentation  
pédagogique de la Loire, Saint-Etienne.

Photographie de couverture : école publique de Ponsins, collection Pierre Drevet.

## Préface

Gérard Aventurier, pour qui l'histoire de l'enseignement dans le Forez n'a pas de secret -ses publications en témoignent-, nous livre une passionnante étude concernant l'état des écoles primaires dans cette région, à une époque particulièrement difficile de notre histoire : le régime de Vichy.

Le Maréchal Pétain, chef de l' "Etat français", ne se proposait, on le sait, rien moins que de créer un nouveau type d'homme, "fort d'âme et de corps", susceptible de faire aboutir le grand projet de "Révolution nationale" qu'il entendait imposer aux Français. Il convenait pour cela d'agir, dès le plus jeune âge, sur les individus, et donc de profondément transformer l'Ecole. Une Ecole accusée par ailleurs de tous les maux, et notamment du plus grave de tous : avoir conduit la France au désastre de 1940. A l'école républicaine, qui se contentait d'instruire sans éduquer, il était donc urgent de substituer une école "nationale", dans laquelle, par le biais notamment d'une activité nouvelle, l' "Education générale et sportive", seraient inculquées aux enfants les valeurs traditionnelles du Travail, de la Famille et de la Patrie.

Cette Ecole nouvelle, sur laquelle comptait le régime pour relever la France, Gérard Aventurier nous montre le visage qu'elle a revêtu dans le Forez, entre 1942 et 1943. Ce qui nous permet de constater que, comme souvent à Vichy, l'utopie n'a pas manqué de se briser les ailes, lorsqu'elle a été confrontée à la réalité, c'est-à-dire, en l'occurrence, à la pénurie généralisée résultant de l'occupation.

C'est ainsi que Vichy ambitionnait d'offrir aux élèves un environnement scolaire dans lequel aurait pu s'épanouir l'ensemble de leurs facultés, y compris esthétiques. Or, les visites d'écoles conduites par l'inspecteur primaire de Montbrison révèlent nombre de "défectuosités" dans les "maisons d'école", en raison d'un entretien rendu souvent aléatoire par la pénurie "en matière", ainsi que de multiples carences dans le domaine du chauffage, de l'éclairage, du mobilier et du matériel scolaire. L'enquête montre en outre que la place du village faisait parfois office de cour de récréation, et qu'il arrivait aux "privés" de se réduire "à une fosse à l'air libre". Quant aux fameux "jardins scolaires", destinés à alimenter les soupes populaires des enfants des villes, ils ont eu bien du mal à se mettre en place.

Mais l'école voulue par Vichy est avant tout chargée d'inculquer l'idéologie droitière, antirépublicaine et antilaïque, que le régime porte au pinacle. D'où, entre autre, l'épuration systématique des bibliothèques scolaires, en vue de les débarrasser des ouvrages à "caractère tendancieux" -écrits par des juifs notamment- qu'elles ne manquaient pas de contenir. (Ce qui, note avec humour Gérard Aventurier, n'a pas exigé un trop gros travail de la part de l'inspecteur chargé d'inventorier le contenu des bibliothèques scolaires, celles-ci, en Forez, comme à peu près partout en zone rurale, étant fort démunies).

Quant à la fameuse "Education générale et sportive", destinée, dans le droit fil de l'idéologie vichysoise, à donner aux élèves "les disciplines physiques et morales" nécessaires à la survie d'un régime dont, au fur et à mesure que sa véritable nature leur apparaissait (collaboration, antisémitisme...), les Français se détournaient, elle est loin d'avoir répondu aux ambitieux objectifs que lui assignait le Pouvoir. Ne serait-ce qu'en raison du manque de terrains de jeux et d'éducation physique. Comment en effet consacrer un terrain aux ébats des écoliers, alors qu'on a tant besoin de la terre pour produire des légumes destinés à nourrir les populations ?

S'appuyant sur d'authentiques documents d'archives, Gérard Aventurier brosse un tableau sans concession des écoles du Forez entre 1942 et 1943. Des écoles qui, avant d'être des écoles "nationales", sont tout simplement des écoles rurales, dépendant de municipalités dont les ressources ne leur permettent pas de les entretenir convenablement, à plus forte raison d'améliorer leur confort.

Quant à l'action de Vichy à l'égard de ces écoles, elle ne se traduit guère que par une série de tentatives ayant fait long feu. Tentatives pour améliorer le cadre de vie scolaire et, corollairement, faire de l'Ecole, grâce à l' "Education générale et sportive", un lieu d'encadrement des esprits. Gérard Aventurier n'insiste pas sur l'orientation idéologique des écoles du Forez sous le règne du Maréchal. Mais on sent celle-ci constamment présente, en arrière plan, sous l'évocation qu'il fait de l'état matériel des locaux scolaires de cette région. Son ouvrage en dit ainsi beaucoup plus qu'il n'y paraît, sur l'éducation des enfants durant une des périodes les plus sombres de notre histoire nationale.

Pierre Giolitto  
Inspecteur général de l'Education nationale

## Au-delà d'un constat matériel

Parmi les documents communicables sur la période 1940-1945, les Archives départementales possèdent le compte rendu des visites des locaux scolaires effectuées par l'Inspecteur Primaire de Montbrison au cours de l'année 1942-1943. Ces bulletins d'inspection<sup>1</sup> reprennent les dix rubriques prévues en application de la circulaire ministérielle du 5 septembre 1942 : réparation de bâtiments ; entretien des salles de classe, chauffage, éclairage, mobilier ; cour de récréation, préau, eau potable ; privés et urinoirs ; jardins scolaires ; terrains de jeux et de sports ; fournitures scolaires ; matériel d'enseignement ; bibliothèque scolaire ; logement des maîtres. Constitués comme un relevé des "défectuosités" des bâtiments et équipements, ces cent dix-sept bulletins donnent une image détaillée et sans doute fidèle de la situation de cent trente-sept écoles de la circonscription dont un tiers est situé dans l'arrondissement de Roanne. A un second niveau d'analyse, ces documents traduisent le contexte de pénurie sous l'Occupation : les communes ont peine à réaliser les améliorations demandées en raison des difficultés d'approvisionnement "en matières" et les jardins scolaires ont pour fonction nouvelle de contribuer à l'alimentation des enfants des villes. Enfin, en cette année scolaire 1942-1943, on ne peut ignorer l'oeuvre de restauration des valeurs morales assignée à l'école : la régénération par la culture de corps entraîne-t-elle l'aménagement de terrains de sports et les bibliothèques scolaires sont-elles expurgées des ouvrages indésirables ? Les bulletins de l'Instruction Primaire, surtout dans leur partie départementale, permettront de mieux mesurer quelle application a été faite des orientations du régime de Vichy dans ce projet de "l'Ecole Nationale"<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Archives départementales de la Loire, 9 W, C 26 et C 27.

<sup>2</sup> Pour Hubert Bourgin, théoricien en 1942 de l'Ecole nationale, "l'école de la Troisième République a disparu avec elle, sous l'ouragan de la défaite, de la débâcle des institutions et le désastre de la patrie. L'Ecole nationale, l'école de la France, la remplacera." Cf. Pierre Giolitto, Histoire de la jeunesse sous Vichy, Paris, Librairie académique Perrin, 1991, p. 63.

DEPARTEMENT  
de LOIRE

# Bulletin d'inspection des locaux scolaires

ARRONDISSEMENT  
de MONTBRISON  
Circonscription  
de MONTBRISON

Visite du 1<sup>er</sup> Décembre 194 2

Commune : LES SALLES

Ecole publique de Georges - Filles - Mixtes -  
maternelle

Adresse : LES SALLES

Arch. Dép. Loire R.W./C 27

1. - Réparations à effectuer dans les bâtiments scolaires :

La publication de cette reproduction est subordonnée au paiement du droit prévu par l'arrêté du 12 Juin 1973, J.O. du 24 Juin 1973.

2. - Salles de classe, état et entretien des parquets et des murs : aération, appareils de chauffage, éclairage, mobilier scolaire, etc...

Classe à blanchir. Le parquet commence à être en mauvais état. Le mobilier scolaire est ancien : grandes tables à 8 places avec bancs mobiles ou fixes, mais sans dossier : il faudrait les remplacer. Pas d'éclairage artificiel. Les tableaux noirs sont à noircir.

3. - Cour de récréation, préau, eau potable :

Pas de cour de récréation : la place publique en tient lieu. Pas de préau : une ancienne cuisine est utilisée à cette fin. Eau potable vers la place publique.

4. - Privés et urinoirs :

Les privés sont au fonds d'un jardin, à 80 mètres de l'école. Aucune surveillance n'est possible de la salle de classe. Ils ne comprennent qu'une

5. - Jardins scolaires : fosse ouverte à l'air libre.

néant

6. - Terrains de jeux et sports, équipement sportif, équipement hygiénique :

néant

7. - Fournitures scolaires :

Crédit inscrit au budget communal néant Crédit nécessaire

La maitresse n'a pas la possibilité d'obtenir les fournitures scolaires suffisantes : présence de nombreux pupilles de l'Assistance Publique.

**T. S. V. P.**

La publication de cette  
reproduction est autorisée  
au profit de l'État par  
l'arrêté du 12 juin 1973.  
J.O. du 24 juin 1973

**8. Matériel d'enseignement :**

Crédit inscrit au budget néant Crédit nécessaire \_\_\_\_\_

Enseignement scientifique néant

Enseignement de la Géographie et Histoire (Cartes, Gravures) néant *quelques cartes en nombre suffisant.*

Enseignement agricole et ménager néant

Travail manuel néant

9. - Bibliothèque scolaire : Nombre de volumes : néant

Crédit inscrit au budget \_\_\_\_\_ Crédit nécessaire \_\_\_\_\_

**10. - Logement des Maîtres :**

Nombre de pièces 3 Dépendances jardin

Etat des locaux assez bon

Réparations à effectuer \_\_\_\_\_

*La montée d'escalier qui donne accès à la classe aussi bien qu'au logement est à réparer, à refaire complètement.*

**11. - Observations diverses et suggestions**

L'Inspecteur Primaire,

Signé : BLANC

Avis de Monsieur l'Inspecteur d'Académie : Installation de privés. Installation de l'éclairage. Classe à blanchir. Mobilier scolaire à réparer.

L'Inspecteur d'Académie,

Signé : LE GALL

Avis de Monsieur le Préfet pour transmission à Monsieur le Maire :

Améliorations indispensables. Faire connaître les mesures prises.  
Le Préfet,

Améliorations effectuées ou prévues par la Municipalité :  
(Réponse à retourner à Monsieur le Préfet)

*Ces réparations sont prévues et se feront au fur et à mesure que les matériaux seront disponibles.*

A Les Salles le 13 JUIN 1943

Le Maire,

*Brion*



## L'École, le Maréchal... et les nouveaux programmes

De 1940 à novembre 1942, qui marque le commencement de visites d'écoles, la politique scolaire menée dans le cadre de la Révolution nationale a subi des évolutions. Elle ne se dissocie pourtant pas du culte du maréchal Pétain. Le chef de l'Etat incite la jeunesse à une éthique de loyauté et de ténacité dans les exercices scolaires pour appuyer son effort de rétablissement des valeurs morales. Il entend impliquer les écoliers de France dans une sorte de contrat moral, présenté comme un lien personnel noué avec lui et comme un engagement d'honneur<sup>3</sup>, plus adapté d'ailleurs au monde militaire qu'au monde éducatif. A l'occasion de Noël 1941, les élèves des écoles primaires sont invités à lui faire part *"de la manière dont ils ont mis ses instructions en pratique"*. Cette action doit faire suite à l'envoi à Noël 1940 de 2 200 000 dessins au Maréchal, comme la continuité en est proclamée par la circulaire ministérielle du 25 septembre 1941. En fait, les témoignages de déférence ne sont pas unanimes, ainsi que l'indique Monique Luirard s'appuyant sur un témoignage de Marguerite Gonon : *"Des institutrices, tournant en dérision certaines manifestations du régime, laissent partir à Vichy dans le cadre de la campagne des dessins destinés au Maréchal des productions enfantines particulièrement grotesques ou impertinentes"*.<sup>4</sup> A Noël du Maréchal de 1942, les nécessités matérielles sont devenues les plus fortes ; c'est en considération de celles-ci qu'une délégation d'enfants de la Loire, reçue à Vichy le 29 décembre 1942, *"a remis à M. le Maréchal quatre chèques d'un montant total de 83 801 francs"* en faveur des petits déshérités<sup>5</sup>.

Les objectifs fixés pour *"la révolution des corps"* vont connaître un effritement progressif. A l'aube de l'année scolaire 1940-1941, le bulletin départemental de l'Instruction Primaire dénonce le caractère trop intellectualiste de l'enseignement et juge

<sup>3</sup> Cf. message radiodiffusé du chef de l'Etat, adressé aux écoliers de France, le 13 octobre 1941, d'une salle de classe, à Périgny (Allier).

<sup>4</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire, janvier-mai 1942, p. 44.

<sup>5</sup> Cf. Monique Luirard, *La Région stéphanoise dans la guerre et dans la paix (1936-1951)*, Centre d'Etudes Foréziennes, 1980, p. 480-481.

<sup>6</sup> Bulletin départemental de l'Instruction Primaire, janvier 1943, p. 1.

<sup>7</sup> L'expression est de Drieu La Rochelle.

la leçon d'éducation physique comme indispensable et naturelle *"à la santé de l'enfant et au salut de la race"*. Georges Ripert, secrétaire d'Etat à l'Instruction Publique du 6 septembre au 13 décembre 1940, va établir dans cette perspective l'un des fondements de l'Ecole nationale. Poussé par le projet de Borotra, Commissaire général aux sports, il équilibre les disciplines intellectuelles par des activités dites d'éducation générale et sportive, ainsi appelées parce qu'elles *"doivent à la fois développer les qualités physiques des jeunes Français et contribuer à la formation de leur caractère et de leur âme"*<sup>8</sup>. Ces activités comprennent comme pièce centrale l'éducation physique et comme contreforts éducatifs le chant choral, les travaux manuels, l'hygiène pratique, la préparation à la vie en plein air. Les horaires d'éducation générale et sportive vont rapidement se réduire comme une peau de chagrin. Dans le premier cycle de l'enseignement primaire groupant les élèves de six à onze ans, ils vont passer de neuf heures en novembre 1940 à sept heures selon la circulaire du 28 juillet 1941, puis trois mois après à trois heures. Parmi les facteurs techniques et matériels d'application des textes, il faut placer les installations sportives sur la création desquelles nous reviendrons et la formation des maîtres. Des conférences d'information, accompagnées de la démonstration de la méthode naturelle, sont organisées dans chaque canton de la Loire pendant le premier trimestre de l'année 1941-1942. Dans la circonscription de Montbrison, elles sont données dans les chefs-lieux suivants : Noirétable, Saint-Just-en-Chevalet, Saint-Germain-Laval, Néronde, Boën, Saint-Georges-en-Couzan, Montbrison.

Une autre mesure inspirée par le souci de préserver la santé de l'enfant sera, en octobre 1943, l'allègement des devoirs à la maison. Une circulaire du Directeur de l'Enseignement Primaire, Jolly, en décide la suppression au cours préparatoire et au cours élémentaire (6-9 ans) et la réduction à trois heures par semaine au cours moyen (9-11 ans). Le second aspect de la décision, qui s'attaque à l'autre vice des travaux écrits à la maison, consiste à demander la limitation de leurs difficultés.<sup>9</sup>

---

<sup>8</sup> Bulletin de l'Inspection Primaire, janvier 1941, p. 3.

<sup>9</sup> Une circulaire de 1956, de même essence, ne recevra guère plus d'échos pendant quarante ans. En cette matière, les points de vue des législateurs ou formateurs d'enseignants, attachés à l'apprentissage des méthodes de travail, et des praticiens, tournés vers le renforcement des savoirs de base, ont tendance à se rapprocher aujourd'hui.

Au début de l'année scolaire 1942-1943, un développement de l'Histoire va modifier la vie quotidienne. Le jour même où l'Inspecteur de Montbrison accomplit sa première visite d'école, à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, le 11 novembre 1942, les Allemands franchissent la ligne de démarcation et occupent la zone libre, en riposte au débarquement anglo-américain en Afrique du Nord le 8 novembre précédent. Six communes sont occupées dans le Forez dont Montbrison. L'effort supplémentaire de guerre décidé par les Allemands, facilité en France par des collaborateurs comme Laval, entraîne l'institution du Service du Travail Obligatoire et l'expatriation en Allemagne, fin 1942 ou début 1943, de vingt-trois jeunes instituteurs de la Loire.<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Bulletin départemental de l'Instruction Primaire, février-mars-avril 1943, p. 10.

## Un état matériel plutôt sombre des locaux scolaires

Le dossier des Archives départementales contient les visites de la presque totalité des écoles publiques élémentaires de la circonscription de Montbrison, soit 137 écoles réparties dans 78 communes. Seules, quelques écoles comme celles de Rochefort-en-Forez, d'ailleurs mal entretenue (visite de 1943-1944), de Lérigneux, de Leigneux, de Saint-Georges-en-Couzan, de Chalmazel, de Boën filles... et de Montbrison font défaut. Désormais, l'Inspecteur Primaire est le seul habilité à visiter les locaux scolaires. En effet, la loi du 13 décembre 1940 "a oublié" de faire figurer les délégués cantonaux parmi les personnalités autorisées à rendre compte de l'état des écoles.<sup>11</sup>

Les bâtiments, construits en bons matériaux et pour la plupart il y avait une soixantaine d'années, ne devaient pas présenter de dégradations trop importantes. C'est le cas pour 75 % de ceux qui sont examinés. Les toits à réviser, entre autres à Sauvain Garçons, Dancé G., Malleray, Jeansagnière, Vallensanges (hameau de Lérigneux), Saint-Jodard, sont en nombre raisonnable. Les bâtiments en très mauvais état ou totalement inadaptés dépassent la dizaine : Amions G., Chalain-le-Comtal G., Chérier, Vérines (Noirétable), Pommiers F., Sainte-Agathe-la-Bouteresse F., Saint-Bonnet-le-Courreau F., Sainte-Colombe-sur-Gand G., Saint-Laurent-sur-Rochefort, La Tuilière et les deux écoles de hameau de Saint-Georges-en-Couzan, l'une aménagée dans un coin d'ancienne grange (Le Verdier), l'autre placée au-dessus d'une cave contiguë à une écurie dont le purin s'écoule sous les fenêtres de la classe (Le Mazay). Ce bilan est à nuancer en fonction des projets de construction différés : des réalisations nouvelles sont prévues à Pommiers, La Tuilière, Saint-Georges-de-Baroille (projet de 1939). Certains maires prennent leurs précautions en laissant craindre un long ajournement de la construction ; pour Vérines (hameau de Noirétable), "*les événements laissent prévoir une exécution lointaine*" (réponse du 7 juin 1943). Au moins, une école a été bâtie durant cette période critique : celle des Places (Sail-sous-Couzan) qui a ouvert à la rentrée 1942.<sup>12</sup>

---

<sup>11</sup> Cf. Pierre Giolitto, op. cit., p. 216. Les délégués cantonaux portent aujourd'hui le nom de délégués départementaux de l'Education Nationale.

<sup>12</sup> Ecole fermée en 1991.

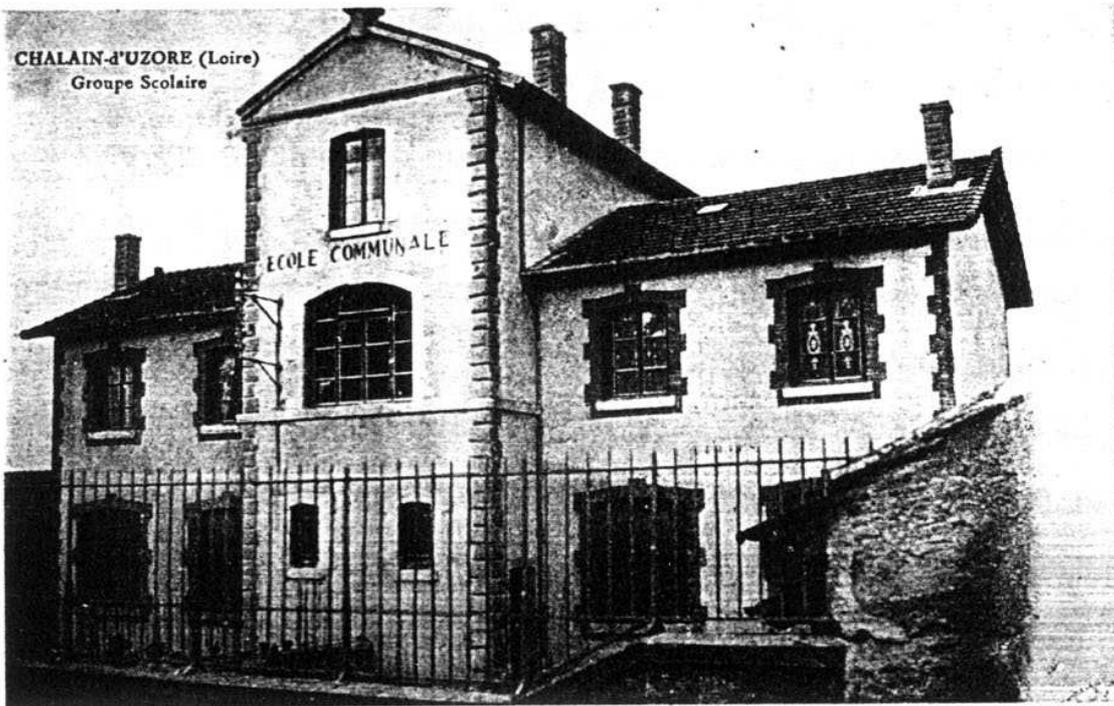
Les écoles de hameau sont-elles les plus défavorisées ? On trouve parmi les locaux aménagés dans des fermes des écoles de hameau - Malleray (Essertines-en-Chatelneuf), Courreau (Saint-Bonnet-le-Courreau), le Verdier et le Mazay (Saint-Georges-en-Couzan) - mais aussi des écoles de village : Juré F., Nollieux. D'ailleurs, dans une même commune comme à Saint-Bonnet-le-Courreau, les écoles de hameau (Germagneux, Grandris) peuvent être mieux entretenues que l'une des écoles du village (école de filles). D'autres écoles de hameau, comme They à la Côte-en-Couzan<sup>13</sup> ou Azieux (Précieux), sont jugées dans un état satisfaisant. Mais les deux écoles, dans l'ensemble de la Loire, qui reçoivent en 1942-1943 le triste qualificatif de "sordide" sont des écoles de hameau : Notre-Dame-de-Grâces (Chambles), destinée à fermer, et le Mazay. Au sujet de cette dernière, le maire de Saint-Georges-en-Couzan réplique vivement aux autorités : *"L'Administration et l'Académie ne doivent pas ignorer qu'un projet de construction d'une école au lieu de Cruzolles, destinée à remplacer celle du Mazay, est déposé depuis un certain nombre d'années. On ferait beaucoup mieux, au lieu de se complaire dans d'inutiles rapports de facilité, de hâter l'éclosion de projets destinés à remplacer les écoles de campagne, surtout "lorsqu'elles sont vraiment sordides"* . L'école de Cruzolles a été construite dans les années 1950 en pierres de taille magnifiques et... fermée en 1986.

Une autre rubrique concernant les surfaces extérieures aux locaux scolaires, cours, préaux, privés, ne manque pas d'indications pittoresques ! Neuf écoles n'ont pas de véritable cour, comme Bard. Un chemin en tient lieu à Vérines, à Saint-Bonnet-le-Courreau F., à Saint-Etienne-le-Molard G., au hameau du Verdier. La cour est située sur le passage d'une cour de ferme à Essertines-en-Chatelneuf, à Trelins F. Les enfants prennent leur récréation sur la place publique à Palogneux, aux Salles F... ; ce sont des situations différentes de celle de l'école Pasteur à Montbrison où, en raison du sureffectif, une partie des élèves jouent sur la place du même nom<sup>14</sup> . Dix pour cent des

---

<sup>13</sup> Il est vrai que la Côte-en-Couzan est une des rares communes de France à ne posséder ni bourg ni église.

<sup>14</sup> Cf. Gérard Aventurier, *Pasteur 1913-1993. Parfum d'école et d'histoire*, Village de Forez, 1993, p. 91. A cette période, la principale école de filles de Montbrison réunissait trois structures : école primaire, cours complémentaire, cours d'enseignement commercial.



écoles n'ont pas de préau ; cinq écoles s'abritent dans une pièce d'appartement (Chérier, Malleray, Saint-Bonnet-le-Courreau F., Les Salles F.) ou dans un réduit (Juré F.). Le préau menace de s'effondrer à Chausseterre (Saint-Romain-d'Urfé) et aux Salles G. La critique la plus fréquente, relative aux préaux, déplore leur encombrement, généralement par du bois de chauffage. A Chérier, c'est plutôt le cas de figure inverse, le bois est mis parcimonieusement à la disposition des enfants qui sont chargés du chauffage. A l'école de garçons de Sauvain, le préau est occupé par un locomobile, machine à vapeur montée sur des roues non motrices et utilisée pour le battage.

L'école peut ainsi servir abusivement à des utilisations privées par des adultes. Tel est le cas des W.C. à Cervières et à Saint-Bonnet-le-Courreau F. Aujourd'hui, ces débordements se situeraient plutôt dans les villes avec les S.D.F. Ce qui est plus grave, ce sont les 6 % de "privés" présentant un danger pour les enfants : à Bard, une simple plaque de fer recouvre la fosse ; à Amions, l'excavation est trop grande pour les petites filles ; et aux Salles F., les W.C. sont constitués par une fosse à l'air libre, située à quatre-vingts mètres de l'école, pourrait-on dire à une distance respectable malgré les problèmes de surveillance qui en résultent.

Ce manque d'hygiène et de confort se retrouve dans les équipements en chauffage, en eau potable et en électricité. Alors que l'école Pasteur de Montbrison possédait le chauffage central par calorifère depuis 1912, vingt-deux écoles ont des poêles à réparer, voire à changer (Luré G., Sainte-Agathe-la-Bouteresse F., Violay, Chérier) ou des cheminées ou des conduits défectueux. Le poêle du hameau des Moulins (Chérier) dégage des émanations délétères. A Violay où les poêles sont jugés d'un modèle trop petit pour assurer un chauffage suffisant, le maire rétorque, peut-être pas sans raison, que *"le mauvais chauffage provient de l'insuffisance et de la mauvaise qualité des combustibles"*. Le tiers des écoles n'a pas d'eau potable dans la cour et donc probablement dans les logements. Comment l'enseignant pourrait-il en avoir à Saint-Julien-la-Vêtre puisque la commune n'a pas encore installé la moindre adduction d'eau potable ? Ce qui est le plus surprenant, malgré l'effort d'électrification des campagnes entrepris entre 1930 et 1940, les écoles de Grezolles, Sauvain G., Cezay,

Chalain-d'Uzore, Le Supt (Chalmazel), Chérier (bourg et Les Moulins), de Dancé G., Ecotay-l'Olme, Jeansagnière, Marcilly-le-Pavé G., Poncins G. (2<sup>e</sup> classe), Poncins F., des Salles F., Saint-Romain-d'Urfé, de La Tuilière G., Trelins F. ne possèdent pas *"d'éclairage artificiel"*. A l'école de filles de Poncins, l'Inspecteur souligne avec un humour involontaire que *"l'éclairage artificiel est absolument nécessaire cependant pour que puisse être donné l'enseignement ménager"*.

70 % des logements d'instituteurs sont réputés convenables ou passables, ce qui était pour nous inattendu. Il est vraisemblable que les surfaces et les distributions des pièces ne sont pas éloignées des normes découlant du texte fondateur de 1889. Cependant, des logements des écoles de hameau sont médiocres (Le Supt, Vérines, Le Verdier et le Mazay), mais ce n'est pas mieux à Sauvain G., Nollieux, Pommiers F., Saint-Bonnet-le-Courreau F. Deux pièces sont inhabitables à Saint-Paul-de-Vézelin. La municipalité de Noirétable rend les institutrices, toujours de passage pour un an à Vérines, responsables du mauvais état du logement. Nous avons le sentiment que l'Inspecteur est plus exigeant pour les locaux fréquentés par les enfants que pour les logements occupés par les enseignants. Compte-t-il sur une participation des instituteurs aux frais de réparations comme cela s'est passé à Bard, Amions G., Pommiers G. ? C'est peut-être la solution qu'il reste à l'instituteur de Sainte-Foy-Saint-Sulpice qui doit vivre à l'hôtel !

Après avoir examiné la moitié des rubriques des bulletins et en particulier celles qui portent sur les maçonneries, les aménagements extérieurs, l'équipement sanitaire, le chauffage, on ne peut relever que trente-six écoles sur cent trente-sept dans un état "normal" d'entretien. Or, dans une lettre du 10 mai 1943, l'Inspecteur d'Académie signale au Préfet vingt-sept écoles pour l'urgence et l'importance des travaux à y exécuter. Vingt-quatre de ces vingt-sept écoles sont situées dans la circonscription de Montbrison ! Cette dernière est certes la plus étendue, la plus rurale des six circonscriptions de la Loire, mais aussi la plus déshéritée dans l'entretien de ses bâtiments scolaires. Peut-être l'Inspecteur de Montbrison a-t-il été plus diligent que ses collègues pour conduire ses visites ? Encore faudrait-il ajouter les écoles en mauvais

DE LYON

Saint-Etienne, le 10 Mai 1943

ACADEMIQUE  
DE LA LOIRE

RÉPONSE A LA DÉPÊCHE

OBJET :

L'Inspecteur d'Académie en résidence à St-Etienne  
à Monsieur le Préfet de la Loire;

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli, conformément aux dispositions des circulaires des 5 septembre 1942 et 26 Octobre 1942 un certain nombre de Bulletins d'Inspection concernant les locaux scolaires.

Je crois devoir appeler votre attention sur les Bulletins ci-joint signalant d'une façon particulière l'urgence et l'importance des travaux à exécuter. Ils concernent les écoles ci-après :

AMIONS g.	St-BONNET-LE-COURREAU (Courreau) m.
BARD g.	Ste-COLOMBE S/ GAND g.
CHALAINE-LE-COMTAL g.	Ste-FOY-St-SULPICE g.
CHAMBLES (N.D. de Grâce) m.	St-GERMAIN-LAVAL g. et f.
CHAMBON-FEUGEROLLES (REnaudière) m.	St-LAURENT S/ ROCHEFORT m.
CHERIER m.	St-ROMAIN D'URFE (Chausseterre) m.
CHERIER (Moulins) f.	TRELINS f.
COLOMBIER m.	La TUILLIERE f.
DANCE g.	LA TUILLIERE g.
GREZOLLES g.	
MARCOUX g. MONTVERDUN g. et f.	
NOIRETABLE (Vérinea) m.	
PONCINS g.	
PRALONG m.	
SAUVAIN g.	
Ste-AGATHE-LA-BOUTERESSE f.	
St-BONNET-LE-COURREAU f.	

Je vous serais obligé, Monsieur le Préfet, si vous vouliez bien, à votre tour, demander aux municipalités intéressées d'apporter toute leur attention aux déficiences qui leur sont signalées et de s'efforcer de les faire disparaître dans le plus bref délai et, au plus tard, pendant les prochaines grandes vacances.

*La liste ci-dessus se concerne pas des écoles où des situations graves sont à souligner de toute urgence.*

L'Inspecteur d'Académie,

*Dr. L. L...*

Arch. Dép. Loire & W/C. 26

La présente copie est  
reproduite et diffusée  
au paiement de la somme prévue par  
l'arrêté du 12 Juin 1973,  
J.O. du 24 Juin 1973.

état de Say (Marcilly), du Verdier et du Mazay, inspectées après le premier bilan de l'Inspecteur d'Académie. Parmi les vingt-quatre écoles de la circonscription épinglées, nous n'avons pas cité pour leurs déficiences les noms de Marcoux G. où les tuyaux du poêle sont à remplacer, les planchers à refaire, de Montverdun aux bâtiments trop réduits pour l'effectif, de Pralong au mobilier scolaire inadapté, de Saint-Germain-Laval dont toutes les classes du rez-de-chaussée sont à remettre en état. Un seul cas, au vu du bulletin d'inspection, ne paraît pas mériter la sévérité de l'Inspecteur d'Académie, c'est celui de Poncins G., accroché pour une histoire d'escalier extérieur... plutôt ténébreuse. La réaction de la mairie est là aussi vive ; elle découle d'abord de la formulation passe-partout et mécaniquement reproduite dans l'avis de la Préfecture : *"Améliorations urgentes et indispensables. Faire connaître les mesures prises pour remédier à l'état de choses existant"*. Après avoir évoqué la satisfaction des instituteurs et des institutrices en matière de subventions communales, la délégation municipale de Poncins manifeste son étonnement de la mise en demeure qui lui est faite d'envisager des réparations indispensables et urgentes.

## Des réparations tributaires du rationnement

La seconde rubrique, "*salles de classe, état et entretien des parquets et des murs ; aération..., mobilier scolaire*" - nous avons déjà traité du chauffage et de l'éclairage - illustre les difficultés des communes à effectuer les améliorations souhaitées par les autorités académiques et préfectorales. Cette rubrique est la plus significative au regard des demandes exprimées ; 68 bulletins de visites d'écoles sur 117 réclament le blanchiment des classes. C'est aussi une rubrique très intéressante en considération des obstacles à surmonter, d'abord pour se procurer des bons-matière, ensuite pour obtenir la livraison des précieux produits. Prenons un cas précis. Les murs de l'unique classe de filles de Sainte-Agathe-la-Bouteresse, visitée donc le 11 novembre 1942, doivent être appropriés ("*les murs sont dans un état de malpropreté lamentable*"). Le Conseil municipal se réunit le 23 juillet 1943 et décide d'inscrire au budget primitif 1944 des centimes additionnels pour couvrir les diverses dépenses nécessitées par les réparations des deux écoles communales. Le 9 août 1943, le maire a adressé à l'Inspecteur d'Académie une demande de bon de déblocage de dix kilos de peinture et de quelques kilos de colle pour effectuer les blanchiments. La réponse effectuée par les services préfectoraux exige pour ce déblocage une justification du maître d'oeuvre. La justification a été fournie par la mairie début octobre 1943. Au 8 novembre 1943, date de la correspondance avec l'Académie, soit un an après l'inspection de la classe, le bon de déblocage n'est toujours pas parvenu à la mairie.

D'autres écoles confrontées aux mêmes besoins se retranchent derrière "*la difficulté à trouver des matériaux*" (Pralong), "*le défaut de matériel nécessaire pour le blanchiment*" (Balbigny), "*la pénurie de matériaux*" (Boën G. où une classe a été sinistrée par un incendie), "*le manque de produits du plâtrier*" (Saint-Didier-sur-Rochefort), "*le manque de bons monnaie-matière*" (Cezay). Pourtant, les travaux sont urgents dans certaines communes à Verrières, Saint-Romain-d'Urfé, Trelins F. où les murs des classes n'ont pas été blanchis depuis 13, 14 et 15 ans. Finalement, d'après les réponses des mairies, un quart des communes a pu faire face à ses obligations. Ces

mairies auraient pu rétrospectivement approuver la consécration par la postérité d'un certain vocabulaire : "... de déblocage à marché parallèle, de soudure à monnaie-matière, les mots inventés ou ressuscités pour les besoins des restrictions ont leur place dans notre mémoire et dans l'histoire".<sup>15</sup> Dans une étude sur l'installation des jeunes ménages, Henri Amouroux constate : "Qui possède un poêle n'a pas les tuyaux et réciproquement..."<sup>16</sup> Remarque qui peut s'appliquer à certaines écoles : Violay ne peut se procurer d'appareils de chauffage, faute de bons ; Marcoux F. ne peut remplacer le tuyau de poêle. Toute la production sidérurgique est limitée par le mauvais approvisionnement en charbon et en ferrailles, puis ponctionnée par les commandes allemandes<sup>17</sup>. A Saint-Jodard, le corps de la pompe, fendu par le gel, ne peut être réparé. Les communes doivent faire des choix difficiles : à Marcoux G., le tuyau du poêle a été changé, à neuf, mais le badigeon n'a pu être refait à cause d'une attribution de monnaie-matière nettement insuffisante. Toutes les perturbations ne sont pas imputables à la bureaucratie de l'administration, mais il faut convenir avec Monique Luirard que "le système des bons monnaie-matière donne lieu à diverses critiques".<sup>18</sup>

L'autre raison la plus souvent avancée pour différer les réparations est le manque de main-d'oeuvre, en général spécialisée. A Saint-Just-en-Bas, le défaut d'ouvriers-plâtriers ne permet pas de procéder "au blanchissage des classes". La même carence est à relever à Juré F., à Saint-Laurent-sur-Rochefort où d'ailleurs les possibilités en main-d'oeuvre conditionnent toutes les autres améliorations, y compris le remplacement complet du mobilier scolaire. L'inadaptation et l'archaïsme du mobilier suscitent beaucoup d'allégations de la part des mairies. Le mobilier scolaire est à rénover ou à renouveler dans une école sur trois ; visiblement, l'Inspecteur engage toute son autorité pour améliorer celui-ci. Des écoles sont encore équipées du mobilier inaugural de l'enseignement obligatoire ou même plus ancien : tables à six ou huit places, à banc fixe (La Tuilière G., Grezolles G.) ou à banc mobile sans dossier. L'Inspecteur enjoint à plusieurs communes de réformer l'ensemble du mobilier scolaire :

---

<sup>15</sup> Henri Amouroux, La Vie des Français sous l'occupation, 1992, p. 184.

<sup>16</sup> Ibid. , p.189.

<sup>17</sup> Cf. Monique Luirard, op. cit., p. 568-570 et p. 576-581.

<sup>18</sup> Ibid. , p. 557.

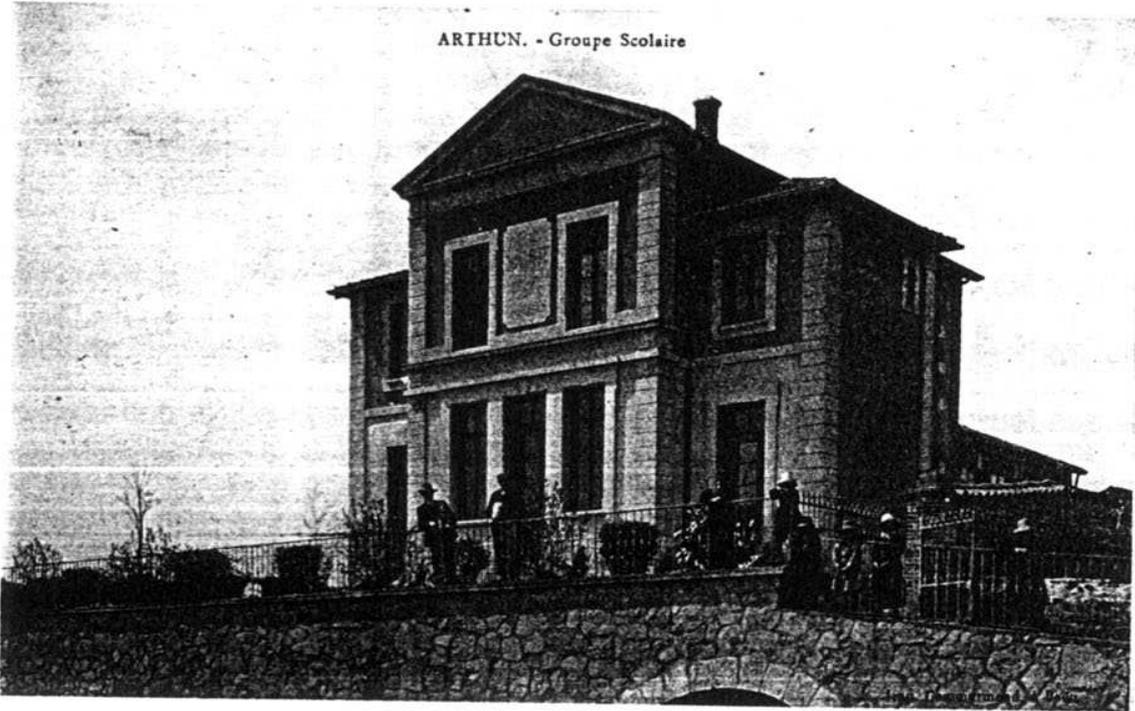
l'Hôpital-sur-Rochefort, Pralong, La Tuilière (2<sup>o</sup> classe), Palogneux, Saint-Laurent-sur-Rochefort, Dancé G. Devant un tel constat, l'éventail des réponses est des plus ouverts. Il y a les réponses dilatoires (Arthun, Le Supt, Sail-sous-Couzan, Saint-Laurent-sur-Rochefort) qui reportent l'investissement jusqu'à "la fin des hostilités". A Dancé, l'absence du fils du charpentier, appelé en Allemagne, apparaît comme un motif légitime. Noirétable et La Tuilière présentent la situation comme rédhitoire en déclarant simultanément des difficultés de marchandise et de main-d'oeuvre. A Palogneux, le maire ne craint pas d'affirmer que "le remplacement du mobilier scolaire sera continué", alors que l'Inspecteur a jugé que tout le mobilier était à changer. Lorsque le changement des bureaux se fait, il est limité ; à Ecotay-l'Olme, la municipalité a acheté quatre tables-pupitres doubles "modernes". Plus économiquement, les tables sont réparées et adaptées à la taille des enfants comme à Pommiers.

L'inventaire du matériel pédagogique n'induit pas de considérations sur la pénurie. Il est le plus souvent modeste : un peu de matériel scientifique et de produits chimiques, parfois un compendium métrique, quelques cartes de géographie. Peu de communes votent un crédit spécial pour cette dotation ; trente-trois écoles ont un matériel particulièrement insuffisant. Cervières, Pralong, Grezolles G. ne possèdent aucune carte, malgré les notions sur la France, ses régions, les cinq continents, fixées par l'arrêté du 16 août 1941 pour le deuxième cycle (11-14 ans). On peut être assuré que les programmes de Travail manuel ne pouvaient être appliqués qu'à Bussières et à Saint-Germain-Laval où le matériel est la propriété des directeurs et des directrices, à Précieux et à Sail-sous-Couzan où tour, établi, outils appartiennent aux maîtres. Seul, un équipement communal de ce genre est signalé à Balbigny.

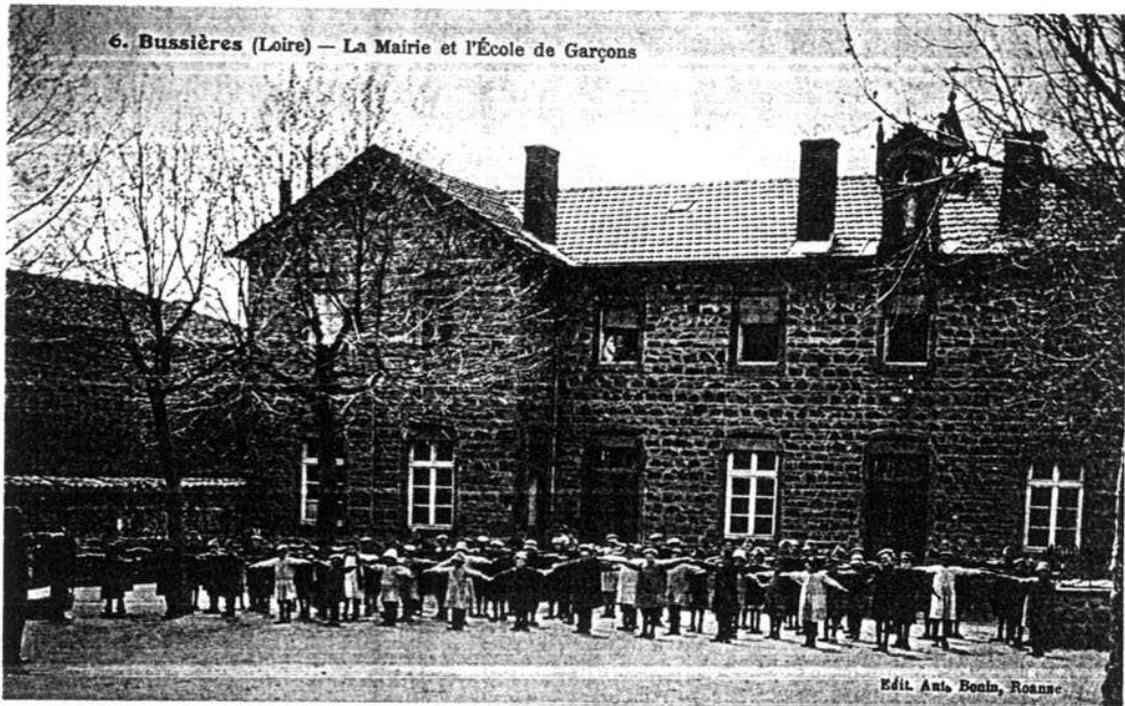
Dans ces rudes temps de rationnement, les enfants et leurs familles bénéficient-ils de la gratuité des fournitures scolaires ? Rappelons que la loi du 16 juin 1881, organisatrice de la gratuité de l'instruction primaire, n'imposait pas à l'Etat la prise en charge des fournitures scolaires. Le décret du 29 janvier 1890 précisait que "dans les communes où la gratuité scolaire n'était pas assurée, leur acquisition (...) était à la charge des familles".<sup>19</sup> Les caisses des écoles, établies par application de la loi du 28

<sup>19</sup> Daniel Chaillet, Le Manuel scolaire à l'école élémentaire, tome II, p. 52.

ARTHUN. - Groupe Scolaire



6. Bussières (Loire) — La Mairie et l'École de Garçons



Édit. Ant. Bonin, Roanne

mars 1882, devaient affecter leurs ressources en priorité à la fourniture gratuite de manuels aux élèves indigents. Dans la circonscription de Montbrison, la diversité des situations est la caractéristique et peut se ramener à cinq orientations différentes. Dans 42 % des écoles, les fournitures sont entièrement payées par les communes. Dans 11 % des écoles, les enfants, c'est-à-dire leurs parents, paient toutes leurs fournitures scolaires. L'Inspecteur a une formule désabusée pour les écoles de Jeansagnière, Saint-Laurent-sur-Rochefort, Saint-Georges-en-Couzan : *“Les enfants paient intégralement les fournitures, y compris l'encre et la craie”*. 23 % des écoles ont leurs fournitures réglées par le Sou des Ecoles. Dans 13 % des écoles, la moitié ou une catégorie des fournitures (petites fournitures) est acquittée soit par la commune, soit par la caisse des écoles, de telle sorte qu'une part est laissée à la charge des familles. Enfin, dans 11 % des écoles, les communes paient les fournitures des indigents, à Chalmazel, Crémeaux, Dancé, Saint-Julien-d'Oddes, Saint-Just-en-Bas, Saint-Marcel-de-Félines, Saint-Romain d'Urfé. Qu'en est-il dans les écoles qui comptent, en raison de placements traditionnels dans les familles de la commune, des pupilles de l'Assistance publique, à Pralong, à Saint-Laurent-sur-Rochefort, à Saint-Didier-sur-Rochefort, aux Salles ? A Pralong et Saint-Laurent-sur-Rochefort, ces enfants paient leurs fournitures ; à Saint-Didier-sur-Rochefort, elles sont prises en charge par le Sou des Ecoles ; aux Salles F., l'Inspecteur note : *“La maîtresse n'a pas la possibilité d'obtenir les fournitures scolaires suffisantes ; présence de nombreux pupilles de l'Assistance publique”*. En des temps difficiles, leur situation ne peut que s'aggraver, malgré leur placement à la campagne.

## Les orientations de l'Ecole nationale et la vie dans les écoles

Le caractère foncièrement administratif de nos sources, inspections des locaux scolaires et bulletins de l'Instruction Primaire, n'autorise que des aperçus ponctuels sur la vie scolaire réelle ou des données statistiques sur les activités conduites dans le cadre de campagnes officielles. Nous pourrions cependant quelque peu examiner l'écart qui séparait les ambitions sociales, sportives, culturelles de l'Ecole nationale et la conduite de la vie des écoles. Les restrictions qui ont amoindri l'alimentation ont, encore plus que le rationnement en matériaux, compliqué la vie quotidienne des Français et impressionné leur mémoire. Parmi les diverses denrées rationnées, pain et sucre (2 août 1940), beurre, fromage, oeufs, viande, huile, café (23 octobre 1940), chocolat (juillet 1941), légumes secs (octobre 1941), pommes de terre, lait, vin, et à certaines époques les légumes frais<sup>20</sup>, la pénurie en légumes est l'une des plus graves. La ration moyenne de légumes des Stéphanois en septembre et en octobre 1942 varie selon les semaines de 84 à 136 grammes, alors que la ration théorique est fixée à 300 grammes.<sup>21</sup> Une note de l'Inspection académique dans le Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire de janvier 1943 et intitulée *L'aide des écoles rurales aux écoles urbaines* expose la nature et la finalité des secours apportés par les premières aux secondes. Quinze tonnes de légumes divers ont été collectées en décembre 1942 et onze tonnes en janvier 1943 ; elles proviennent pour partie de jardins scolaires et de collectes dans les écoles. Six mois plus tard, en juillet-octobre 1943, on étend les ramassages, jusque là limités aux enfants des écoles et à leurs familles, à *"toutes les fermes de la commune, qu'elles aient ou non des enfants sur les bancs de l'école"*.<sup>22</sup> Ces dons en légumes sont destinés à organiser des soupes populaires du soir pour les élèves des écoles citadines. Le bilan pour l'année 1943 est très convenable : *"C'est grâce à cette contribution des écoles rurales, et grâce à elles seulement, que 218 000 soupes ont pu être servies à Saint-Etienne, dans sa banlieue*

<sup>20</sup> Henri Amouroux, op. cit., p. 145.

<sup>21</sup> Monique Luirard, op. cit., p. 611.

<sup>22</sup> Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire, juillet-octobre 1943, p. 151.

*industrielle, et à Roanne*".

Quel est, en regard de ces apports, la part des jardins scolaires ? Soulignons que les rubriques des programmes de 1941, pour les écoles rurales de garçons - en Sciences appliquées, "Agriculture et horticulture" et en Travaux pratiques, "Travaux de saison au jardin, au verger, au champ" - n'ont pas entraîné la création de nombreux jardins scolaires. Un jardin scolaire existe à Sauvain G., Saint-Marcel-de-Félines G. et F., Violay G. et F., Cleppé G., Jeansagnière, l'Hôpital-sur-Rochefort, Mizérieux, Nollieux, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Germain-Laval G. et F., Saint-Julien-d'Oddes, Saint-Sixte, La Tuillère G., Verrières G. et F. A Chambéon G., les plates-bandes autour du bâtiment servent de jardin scolaire et Moingt possède un jardin de 4500 m<sup>2</sup> qui est même destiné à devenir un terrain d'expérimentation. Le jardin scolaire a été prélevé sur le jardin des enseignants à Azieux, Prétieux, Magneux-Haute-Rive, ou le sera en principe à Champdieu G., Mornand, Montverdun, Poncins F. Des projets d'aménagement sont en cours à Néronde, à Noirétable G. et F. (4000 m<sup>2</sup> aménagés en décembre 1943), Pinay, Sail-sous-Couzan G., Sainte-Colombe-sur-Gand G. Dans la meilleure des hypothèses, il n'y a donc que le quart des écoles, toutes rurales, qui disposent d'un jardin scolaire.

En janvier 1943, en matière d'aide aux écoles urbaines, l'Inspecteur d'Académie appelle toutes les écoles à aligner leur effort sur les plus belles réussites, sur celles de Poncins, de Chambéon, de Verrières dont nous avons signalé les jardins, sur celles aussi de La Valla-sous-Rochefort, de Saint-Jean-Soleymieux, de Margerie, de Saint-Bonnet-le-Château, de Saint-Nizier-de-Fornas, de Saint-Hilaire-Cusson-la-Valmitte, de Feurs, de Saint-Just-la-Pendue, de Saint-Symphorien-de-Lay. S'élevant contre les disparités entre écoles - *"deux écoles très voisines, placées dans les mêmes conditions d'effectif scolaire et de production agricole, donnent l'une 500 kilos de légumes et l'autre 10 kilos"*<sup>23</sup> - l'Inspecteur d'Académie, président de la Fédération des Oeuvres de l'Enseignement public, attend beaucoup de la plaine du Forez. Sous la rubrique *"Activité sociale des écoles de la Loire, ...pendant le deuxième trimestre de*

---

<sup>23</sup> Bulletin départemental de l'Enseignement Primaire, janvier 1943, p. 3.



*l'année scolaire 1942-1943*<sup>24</sup>, on peut lire le tableau suivant que nous reproduisons en partie :

	Argent recueilli		Nombre de colis aux prisonniers	Nombre de livres expédiés aux prisonniers	Légumes en kg
	Pour le Secours National	Pour les prisonniers			
1° circ. St-Etienne	15 916	12 042	81	20	2 500
2° circ. St-Etienne	18 500	20 333	42	10	3 500
3° circ. St-Etienne	9 556	13 873	62	--	7 500
Roanne	2 815	56 324	128	54	4 624
Montbrison	14 685	101 183	112	6	13 641
Maternelles	1 020	2 050	18	10	1 500

L'organisation des soupes scolaires du soir présente, d'après les organisateurs, un bilan satisfaisant : 22 000 élèves de Roanne et Saint-Etienne ont bénéficié, pendant la mauvaise saison 1942-1943, de cet appoint alimentaire. De décembre 1942 à juin 1943, la Fédération a pu servir, à 16 heures, une soupe aux enfants des écoles publiques de Saint-Etienne, soit au total 700 000 soupes assurées en partie par le produit des ramassages dans les écoles rurales : 75 tonnes de légumes divers.<sup>25</sup> La Fédération organisatrice est la Fédération des Oeuvres de l'Enseignement Public<sup>26</sup>, ce qui sans doute a motivé la mobilisation des instituteurs et des institutrices.

Si les activités d'entr'aide sociale des écoliers ont connu une certaine ampleur, les activités d'éducation générale et sportive, porteuses de la philosophie éducative du régime, ne seront généralement pratiquées ni dans leur esprit, ni dans la

<sup>24</sup> Bulletin Départemental de l'Enseignement Primaire, février-mars-avril 1943, p. 35. Saint-Etienne I comprend les cantons de Saint-Etienne Nord, Saint-Bonnet-le-Château, Saint-Chamond, Rive-de-Gier. Saint-Etienne II comprend les cantons de Saint-Etienne Sud, Bourg-Argental, Saint-Genest-Malifaux, Pélussin, Chambon-Feugerolles, Andrézieux. Saint-Etienne III comprend des cantons de Saint-Etienne et ceux de Saint-Jean-Soleymieux, Feurs, Chazelles-sur-Lyon, Saint-Héand et Firminy.

<sup>25</sup> Annexe au Bulletin départemental de l'Enseignement Primaire, n°5, p. 22.

<sup>26</sup> Le 1er décembre 1942 la Fédération départementale des Oeuvres Laïques de la Loire était déclarée dissoute et ses statuts annulés. En effet, la loi du 20 octobre 1940 avait porté création d'une Fédération nationale et d'une Association nationale des Oeuvres scolaires et postsecondaires de l'Enseignement public.

diversité de leurs composantes. On a vu quelles érosions successives avaient subi les horaires de ces activités. La confrontation de la vague déferlante des textes en 1940-1942 et les rares essais d'aménagement de terrains illustrent *"le décalage, si fréquent à Vichy, entre les généreuses intentions du législateur et les maigres réalisations autorisées par la conjoncture"*<sup>27</sup> :

- Dès août 1940, les autorités de l'éducation proclament que la mesure la plus urgente consiste à installer auprès de chaque école un terrain de jeux et d'éducation physique. La circulaire du 24 août affirme : *"Les maires et les instituteurs, animés par la foi dans l'importance de l'oeuvre nationale projetée, qui donnera à notre jeunesse les disciplines physiques et morales nécessaires, trouveront des collaborateurs bénévoles"*<sup>28</sup> pour assurer le dessouchage, le nivellement et l'assèchement des futurs terrains. Cet aménagement *"sommaire"* est indispensable au regard du retard pris sur l'Allemagne - 5 m<sup>2</sup> de terrains de sports par habitant alors que la France n'en a que 1,25 - et pour généraliser la pratique de l'éducation physique. On pressent les difficultés pratiques... et financières auxquelles peuvent se heurter les municipalités. A Sail-sous-Couzan et à Sainte-Agathe-la-Bouteresse, communes pourtant sportives, les aménagements demeurent fin 1942 *"des projets en cours depuis de longs mois"*.

- La circulaire du 12 décembre 1940<sup>29</sup> octroie théoriquement une subvention d'Etat qui peut représenter jusqu'à 80 % de la dépense d'aménagement. A Saint-Priest-la-Prugne, en novembre 1942, et à Balbigny en février 1943, les projets n'ont toujours pas reçu de réponse alors qu'ils ont été déposés depuis de longs mois à la préfecture. Moingt aussi se réclame d'un projet. On comprend pourquoi les perspectives de terrains de sports ont été abandonnées par Saint-Cyr de Valorges et Saint-Bonnet-le-Courreau F.

- La circulaire du 5 juin 1941 opère déjà un recul et repousse à la rentrée 1942-1943 l'application des instructions sur les horaires et programmes d'éducation

---

<sup>27</sup> Pierre Giolitto, op. cit., p. 193.

<sup>28</sup> Bulletin de l'Inspection Primaire, janvier 1941, p. 34.

<sup>29</sup> Ibid., p. 48.

générale et sportive. Elle juge possible l'introduction des nouveaux programmes dès lors qu'une école "a un terrain même sommairement aménagé, mais de dimensions suffisantes"<sup>30</sup>. A Nollieux, une partie du jardin, utilisée comme terrain de sport, convient-elle ? A Crémeaux, un terrain de football, sans installation hygiénique, ne peut être utilisé qu'en plein hiver !

- La circulaire du 9 octobre 1941<sup>31</sup> considère la possession d'un terrain comme déterminante. S'il n'est pas aménagé, les maîtres emploieront les élèves à le défricher, à l'aplanir, à faire les installations sommaires indispensables. A Chambéon, Saint-Paul-de-Vézelin, Verrières, les terrains existent, mais ne sont pas aménagés. S'il n'existe pas d'emplacement, qu'à cela na tienne ! "*L'autorité personnelle des instituteurs dans la commune*" suffira le plus souvent à obtenir le choix et l'acquisition de cet emplacement. La circulaire rappelle qu'à défaut d'un terrain, un parcours varié quelconque dans la campagne peut être utilisé pour faire pratiquer l'essentiel de la méthode naturelle (marcher, courir, sauter...).

- La circulaire ministérielle du 13 novembre 1941<sup>32</sup> demande de maintenir intégralement la demi-journée de plein-air malgré la réduction de deux heures des horaires d'éducation générale et sportive.

Finalement, en 1942 et 1943, très peu d'aménagements de terrains et d'installations sont réalisés. Des terrains de jeux et sports sont en voie d'aménagement à Boën, Montverdun, Saint-Didier-sur-Rochefort, Saint-Georges-de-Baroille. Le terrain qui existe à Savigneux est-il aménagé ? La seule commune à recevoir sur ce plan un satisfecit de l'Inspecteur est Nervieux : "*Terrain très convenable et aménagé*". C'est peu, très peu, même si en France, selon le colonel Pascot, 4 000 terrains scolaires d'éducation physique ont été achevés entre 1940 et le 1er janvier 1944.<sup>33</sup> Dans le chapitre "Une Révolution du corps"<sup>34</sup>, de son ouvrage cité, Pierre Giolitto analyse parfaitement les raisons de l'échec du projet d'éducation générale et sportive : horaires

---

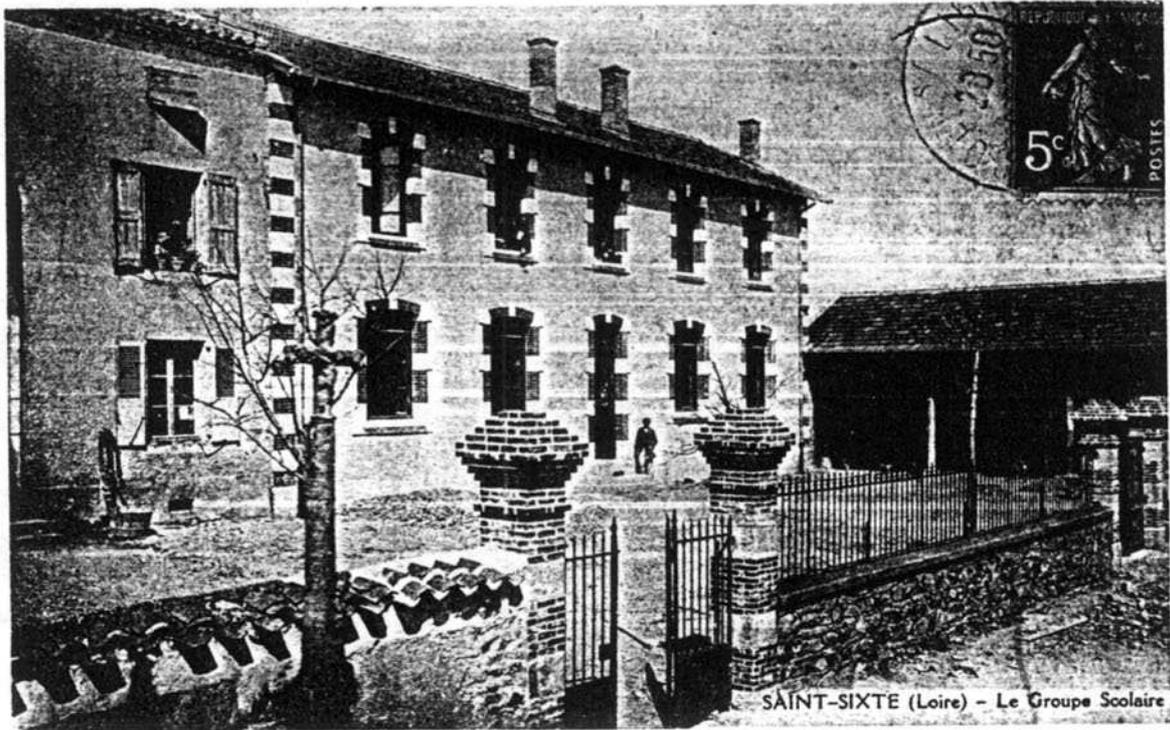
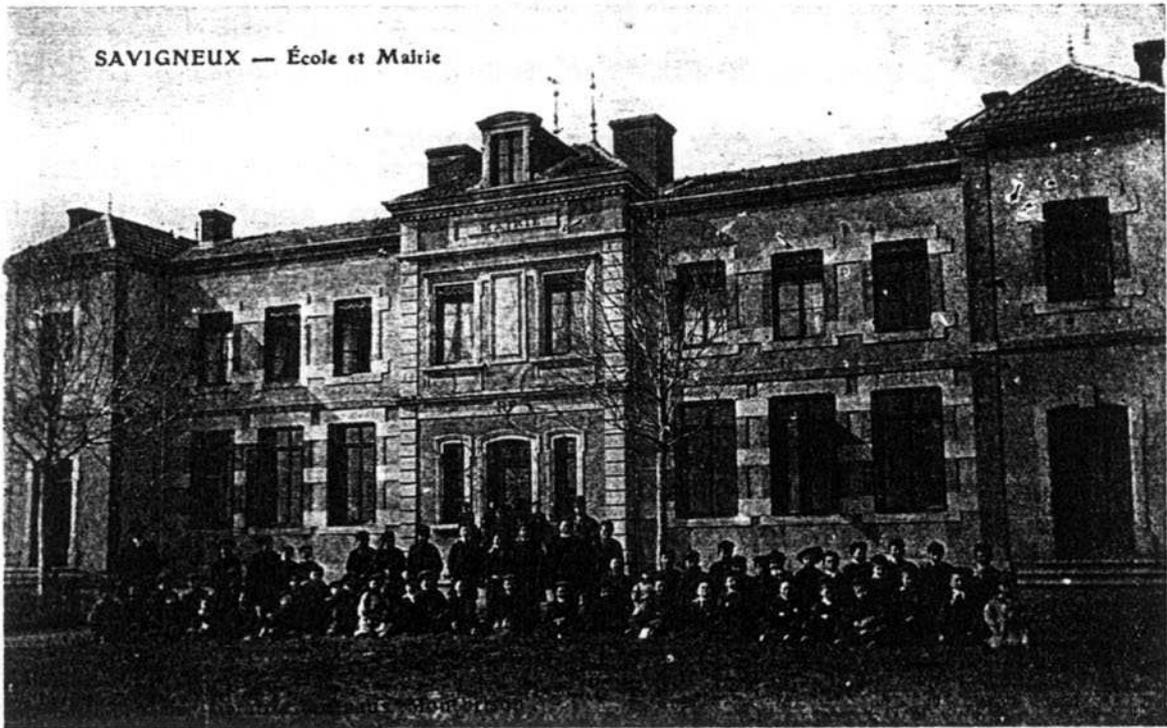
<sup>30</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire, janvier 1942, p. 23.

<sup>31</sup> Ibid., p. 52-53.

<sup>32</sup> Ibid., p. 71.

<sup>33</sup> Pierre Giolitto, op. cit., p. 203.

<sup>34</sup> Ibid., p. 180-212.



démentiels, défiance des parents qui craignent le surmenage pour des enfants mal alimentés, difficultés et insuffisance des aménagements, réticence des paysans à céder la moindre parcelle, limites de la méthode naturelle. L'auteur de Histoire de la jeunesse sous Vichy, évoque *"une grande déperdition d'énergie si on compare la minceur de ces réalisations au flot de paroles et de textes déversé par l'administration (...), en vue de changer, grâce à l'éducation générale, l'esprit de l'école"*.<sup>35</sup>

Dans un dernier domaine, celui de la culture, selon une circulaire du 7 décembre 1940<sup>36</sup>, tous les ouvrages *"de caractère tendancieux"* doivent être radiés des catalogues de bibliothèques. L'Inspecteur a un travail réduit d'examen du fait de la pauvreté au moins quantitative des bibliothèques ; seules 15 % des écoles ont plus de trois cents volumes, et ce ne sont pas forcément les plus importantes, comme Bard, Saint-Polgues, Bully, Cleppé, Mizérieux, Poncins G., Saint-Cyr-de-Valorges, Saint-Jodard. 32 % des écoles possèdent moins de trente volumes ou aucun. Sont dépourvues de bibliothèque scolaire : Le They (Côte-en-Couzan), Chalain-le-Comtal F., Chambéon F., Chérier (Les Moulins et le bourg), Ecotay-l'Olme, Nervieux F., Pralong, Les Salles F., Courreau, Sainte-Colombe-sur-Gand G., Saint-Etienne-le-Molard F., Saint-Romain-d'Urfé, Trelins F., Sainte-Foy-Saint-Sulpice F. Certes, une bibliothèque existe parfois dans l'autre école de la commune, mais parmi la vingtaine de rubriques "bibliothèque" non renseignées, on peut encore compter des écoles sans livres. Ce type d'équipement culturel est particulièrement médiocre dans la circonscription de Montbrison, si l'on sait que la France comptait déjà au début du siècle 40 000 bibliothèques scolaires, réparties dans les deux tiers des écoles ou presque. En tout cas, dans aucun bulletin de visite, il n'est fait mention d'une révision des catalogues, seulement du mauvais état des ouvrages, comme à Moingt, Noirétable, ou de leur manque de valeur, comme à Montverdun, Arthun, Saint-Priest-la-Prugne.

En matière de livre, on n'ignore pas que Vichy a placé sous haute surveillance divers types de manuels scolaires, tous ceux qui peuvent être des vecteurs idéologiques, comme les livres de morale, d'histoire et de géographie. Un arrêté du 13

---

<sup>35</sup> Ibid., p. 212.

<sup>36</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire, février-mars 1941, p. 91.

mai 1941 interdit l'usage d'un ouvrage pour les classes de fin d'études (12-14 ans) : L'Histoire de France et d'Algérie d' E. Mercier aux Editions L. Chaux. Un arrêté du 26 janvier 1942 rétablit par contre l'utilisation des livres de géographie de Gachon et Senèze. Avaient-ils été interdits parce qu'ils avaient été imprimés par une société d'éditions laïques ?

Enfin, un texte non signé<sup>37</sup> du bulletin de l'Instruction Primaire, relatif au fonctionnement des classes de perfectionnement de Saint-Thurin et d'Usson-en-Forez, peut apparaître comme teinté d'idéologie. Nous le jugeons maladroit dans sa présentation, confus dans l'étiologie des troubles, très négatif dans la manière de caractériser les enfants de ces classes alors qu'il s'agit de pourvoir à leur recrutement ! Mais chaque lecteur se fera son opinion. Paru dans le bulletin de janvier-mai 1942<sup>38</sup>, il a pour but d'informer les familles dont les enfants peuvent bénéficier de ces structures et les invite à se présenter à une consultation médico-pédagogique. Il donne un profil des enfants qui correspond à chaque établissement : *"A Usson, sont admis des enfants d'âge scolaire, susceptibles d'être placés chez des parents nourriciers et de se rendre seuls à l'école ; arriérés physiquement et psychiquement, mais capables de se redresser assez rapidement et de rattraper progressivement le temps perdu, pouvant enfin chez leurs parents d'adoption s'intéresser et s'initier à des travaux manuels... La formation de Saint-Thurin a été conçue dans un esprit différent... Peuvent donc y être admis des petits plus profondément touchés qu'à Usson, ayant besoin d'être surveillés de plus près, ne pouvant sortir seuls ; des agités, des coléreux, des incontients d'urines, mais non des épileptiques. Sont susceptibles d'y rester aussi des enfants ayant dépassé l'âge scolaire, en attendant leur placement dans des fermes. Car là est le but essentiel de la maison : rendre utilisables des déchets de la société. Un grand nombre d'enfants considérés comme inéducables (plusieurs ont été pris dans des maisons d'incurables) ont pu au sortir de Saint-Thurin arriver à gagner leur vie comme petits bergers, ayant été préparés dans la maison même à la vie agricole".* L'internat de Saint-

---

<sup>37</sup> Le texte n'est pas signé, comme les articles d'information parmi lesquels il est rangé dans la partie départementale du bulletin.

<sup>38</sup> Bulletin de l'Instruction Primaire, 1942, n°1, p. 165-166.

## Classes de perfectionnement de Saint-Thurin et d'Usson-en-Forez

### FONCTIONNEMENT

Les formations d'Usson-en-Forez et de Saint-Thurin répondent à des idées différentes.

A Usson, sont admis des enfants d'âge scolaire, susceptibles d'être placés chez des parents nourriciers et de se rendre seuls à l'école ; arriérés physiquement et psychologiquement, mais capables de se redresser assez rapidement et de rattraper progressivement le temps perdu, pouvant enfin chez leurs parents d'adoption s'intéresser et s'initier à des travaux manuels.

Doivent aussi être envoyés à Usson des petits qu'il y a intérêt à éloigner de leurs familles déficientes et à placer chez de braves gens capables de les aimer et même de les adopter.

— 166 —

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ont été excellents. L'altitude, les bonnes conditions hygiéniques, l'enseignement pédagogique spécialisé ont permis de rééquilibrer rapidement de nombreux enfants et de rendre à la terre de multiples petits citadins.

La formation de Saint-Thurin a été conçue dans un esprit différent, car elle représente un internat dans une ferme, avec école faite dans la maison même par une institutrice d'Etat.

Peuvent donc y être admis des petits plus profondément touchés qu'à Usson, ayant besoin d'être surveillés de plus près, ne pouvant sortir seuls ; des agités, des coléreux, des incontinents d'urines, mais non des épileptiques.

Sont susceptibles d'y rester aussi des enfants ayant dépassé l'âge scolaire, en attendant leur placement dans des fermes.

Car là est le but essentiel de la maison : rendre utilisables des déchets de la société. Un grand nombre d'enfants considérés comme inéducables (plusieurs ont été pris dans des maisons d'incurables) ont pu au sortir de Saint-Thurin arriver à gagner leur vie comme petits bergers, ayant été préparés dans la maison même à la vie agricole.

Il faut ajouter qu'à Saint-Thurin comme à Usson, une surveillance médicale rigoureuse est exercée et des traitements appropriés institués.

Tous les enfants pouvant tirer bénéfice de ces maisons devront se présenter, soit à la consultation médico-pédagogique du Pavillon d'urgence, soit les jeudis matins, de 8 à 9 heures, avec un mot de leur médecin ou de leur institutrice, soit le samedi matin, à la Clinique des écoles, où ils seront présentés au médecin par les infirmières scolaires.

Thurin est logé dans une ferme *“avec école faite dans la maison même par une institutrice d’Etat”*. Pour comparaison, donnons une autre présentation de cette population, formulée par la loi du 15 avril 1909, qui définissait l’organisation et le fonctionnement des classes et écoles de perfectionnement et qui était encore en vigueur en 1942 : *“Les enfants trop gravement atteints pour que leur éducation puisse se faire dans la famille, suivront de préférence le régime de l’internat”*. Aujourd’hui, l’établissement de Saint-Thurin, institut médico-professionnel, bien géré et chargé d’objectifs élargis de formation, offre des services reconnus en vue de l’intégration sociale et professionnelle.

## L'échec de l'Ecole Nationale

Une inspection de locaux scolaires rend compte d'abord de la situation matérielle des écoles. Dans la circonscription de Montbrison, en 1942-1943, elle est des plus mauvaises. Un quart des écoles seulement échappe à la critique, les deux tiers des écoles restantes ne peuvent assumer les améliorations demandées. La pénurie en main-d'oeuvre et en matériaux n'explique pas tout le retard pris en matière d'entretien et d'équipement. Chargé en 1977 de la circonscription de Montbrison, plus réduite, nous pouvons affirmer que certaines de ces écoles traînaient avec elles les suites de ces retards.

Comme pour tout lieu de service public, l'organisation matérielle de cent trente-deux écoles nous renseigne sur la conception que leurs administrateurs avaient de la population accueillie. En 1943, l'inadaptation du mobilier, surtout dans les classes enfantines, la pauvreté de l'équipement pédagogique et culturel, les défaillances de l'hygiène démontrent que l'enfance n'était pas encore tenue pour une valeur en soi, ni l'école pour un lieu de vie. Pourtant, la jeunesse des écoles faisait l'objet d'un double enjeu. Le premier a été assuré ; les classes rurales ont apporté une entr'aide alimentaire aux classes urbaines, grâce à la mobilisation de la Fédération des Oeuvres de l'Enseignement Public, résurgence très active dans la Loire de la Fédération des Oeuvres Laïques. Le second, l'introduction de l'éducation générale et sportive, a avorté parce qu'il était au coeur des contradictions du régime de Vichy : c'était à la fois une innovation pour acclimater l'éducation physique dans les établissements et le détournement d'une discipline d'action en un système de formation morale porteur d'idéologie.

---

Nous remercions Pierre Drevet, membre du Comité de rédaction de *Village de Forez*, dont les cartes postales ont permis d'illustrer ce numéro.

## LISTE DES ECOLES VISITEES EN 1942-1943

(en regard, les numéros des pages où sont citées ou photographiées les écoles)

1-2 AILLEUX G. et F.	29 janvier 1943	
3 AMIONS G.	16 janvier 1943	p. 11, 15, 16
4 AMIONS F.	16 janvier 1943	p. 14
5 ARTHUN mixte	9 janvier 1943	p. 20, 21, 30
6 BALBIGNY G.	9 février 1943	p. 18, 20, 27
7 BALBIGNY F.	8 février 1943	p. 18, 27
8 BARD G.	23 novembre 1942	p. 12, 14, 15, 16, 30
9 BARD F.	23 novembre 1942	p. 14
10 BOEN G.	30 janvier 1943	p. 18, 28
11-12 BULLY G. et F.	23 mars 1943	p. 30
13 BUSSIERES G.	11 décembre 1942	p. 20, 21
14 BUSSIERES F.	11 décembre 1942	p. 40
15 CERVIERES mixte	1er décembre 1942	p. 14, 20
16-17 CEZAY G. et F.	13 janvier 1943	p. 14, 18
18 CHALAIN-LE-COMTAL G.	13 mars 1943	p. 11, 16
19 CHALAIN-LE-COMTAL F.	10 décembre 1942	p. 30
20 CHALAIN-D'UZORE mixte	17 février 1943	p. 13, 15
21 CHALMAZEL (Le Supte) mixte	26 mars 1943	p. 15, 20, 22
22 CHAMBEON G.	19 février 1943	p. 24, 28
23 CHAMBEON F.	18 février 1943	p. 24, 28, 30
24 CHAMPDIEU G.	10 février 1943	p. 24, 40
25 CHAMPDIEU F.	18 février 1943	p. 40
26 CHERIER mixte	20 novembre 1942	p. 11, 14, 15, 16, 30
27 CHERIER (Les Moulins F.)	20 novembre 1942	p. 14, 15, 16, 30
28 CLEPPE G.	31 mars 1943	p. 24, 30
29 CLEPPE F.	31 mars 1943	

30	COTE-EN-COUZAN (LA) (They mixte)	8 décembre 1942	p. 12, 30
31	CREMEAUX G.	16 décembre 1942	p. 22, 28
32	CREMEAUX F.	27 février 1943	p. 28
33	DANCE G.	23 février 1943	p. 11, 15, 16, 20, 22
34	DANCE F.	23 février 1943	p. 22
35	ECOTAY-L'OLME mixte	21 décembre 1942	p. 15, 20, 30
36	ESSERTINES-EN-CHATELNEUF mixte	7 décembre 1942	p. 12
37	ESSERTINES-EN-CHATELNEUF (Malleray)	24 février 1943	p. 11, 14
38	GREZIEUX-LE-FROMENTAL mixte	14 décembre 1942	
39	GREZOLLES G.	15 janvier 1943	p. 14, 16, 19, 20
40-41	JEANSAGNIERE G. et F.	26 mars 1943	p. 11, 15, 22, 24
42	JURE F.	3 avril 1943	p. 14, 19
43	LEZIGNEUX G.	16 juin 1943	
44	LEZIGNEUX (Vallensanges mixte)	15 mars 1943	p. 11
45-46	L'HOPITAL-LE-GRAND G. et F.	2 février 1943	
47	L'HOPITAL-SUR-ROCHEFORT mixte	7 avril 1943	p. 20, 24
48	LURE G.	16 décembre 1942	p. 14
49-50	MAGNEUX HAUTE-RIVE G. et F.	6 février 1943	p. 24, 25
51	MARCILLY-LE-PAVE G.	21 décembre 1942	p. 15
52	MARCILLY-LE-PAVE (Say)	10 mai 1943	p. 17
53	MARCOUX G.	15 février 1943	p. 16, 17, 19
54	MARCOUX F.	15 février 1943	p. 19
55	MIZERIEUX mixte	17 mars 1943	p. 24, 30
56-57	MOINGT G. et F.	6 février 1943	p. 24, 25, 27, 30
58-59	MONTVERDUN G. et F.	16 novembre 1942	p. 16, 17, 24, 28, 30
60	MORNAND mixte	24 février 1943	p. 24
61	MORNAND (Les Champs mixte)	5 février 1943	
62	NERONDE mixte	12 décembre 1942	p. 24
63	NERVIEUX G.	19 février 1943	p. 28

64 NERVIEUX F.	5 décembre 1942	p. 28, 30
65-66 NOIRETABLE G. et F.	5 janvier 1943	p. 20, 24, 30
67 NOIRETABLE (Vérines mixte)	2 décembre 1942	p. 11, 12, 15, 16
68 NOLLIEUX mixte	3 avril 1943	p. 12, 15, 24, 28
69 PALOGNEUX mixte	27 janvier 1943	p. 12, 20
70-71 PINAY G. et F.	2 mars 1943	p. 24
72 POMMIERS G.	4 décembre 1942	p. 11, 15
73 POMMIERS F.	4 décembre 1942	p. 11, 15
74 PONCINS G.	26 janvier 1943	p. 15, 16, 17, 24, 30
75 PONCINS F.	26 janvier 1943	p. 2, 15, 24
76 PRALONG mixte	13 janvier 1943	p. 16, 17, 18, 20, 22, 30
77-78 PRECIEUX G. et F.	13 février 1943	p. 20, 24
79 PRECEIUX (Azieux)	1er mars 1943	p. 12, 24
80 SAIL-SOUS-COUZAN G.	13 janvier 1943	P. 20, 24, 27
81 SAIL-SOUS-COUZAN F.	12 janvier 1943	p. 20, 27
82-83 SAIL-SOUS-COUZAN (Les Places G. et F.)	27 janvier 1943	p. 11
84 SAINTE-AGATHE-EN-DONZY mixte	30 mars 1943	
85 SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE G.	11 novembre 1942	p. 10, 27
86 SAINTE-AGATHE-LA-BOUTERESSE F.	11 novembre 1942	p. 10, 11, 14, 16, 18, 27
87 SAINT-BONNET-LE-COURREAU F.	27 mars 1943	p. 11, 14, 15, 16, 27
88 SAINT-BONNET-LE-COURREAU (Courreau mixte)	27 novembre 1942	p. 12, 16, 30
89 SAINT-BONNET-LE-COURREAU (Germagneux mixte)	28 novembre 1942	p. 12
90 SAINT-BONNET-LE-COURREAU (Grandris mixte)	28 novembre 1942	p. 12
91 SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND G.	8 février 1943	p. 11, 16, 24, 30
92 SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND F.	8 février 1943	
93 SAINT-CYR-DE-VALORGES G.	16 mars 1943	p. 27, 30
94 SAINT-CYR-DE-VALORGES F.	16 mars 1943	p. 27
95 SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT mixte	8 décembre 1942	p. 18, 22, 24, 28
96 SAINT-DIDIER-SUR-ROCHEFORT (Pralois mixte)	8 décembre 1942	

97 SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD G.	25 janvier 1943	p. 12
98 SAINT-ETIENNE-LE-MOLARD F.	17 novembre 1942	p. 30
99 SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE G.	9 février 1943	p. 15, 16
100 SAINTE-FOY-SAINT-SULPICE F.	9 janvier 1943	p. 30
101 SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE G.	5 décembre 1942	p. 11, 28
102 SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE F.	5 décembre 1942	p. 11, 28
103 SAINT-GEORGES-EN-COUZAN (Le Mazay mixte)	12 mai 1943	p. 11, 12, 15, 17, 22
104 SAINT-GEORGES-EN-COUZAN (Le Verdier mixte)	15 mai 1943	p. 11, 12, 15, 17, 22
105-106 SAINT-GERMAIN-LAVAL G. et F.	15 janvier 1943	p. 16, 17, 20, 24
107-108 SAINT-JODARD G. et F.	9 mars 1943	p. 11, 19, 30
109 SAINT-JULIEN-D'ODDES mixte	21 novembre 1942	p. 22, 24
110 SAINT-JULIEN-LA-VETRE mixte	2 décembre 1942	p. 14
111 SAINT-JUST-EN-BAS G.	9 décembre 1942	p. 19, 22
112 SAINT-JUST-EN-CHEVALET F.	26 février 1943	
113 SAINT-LAURENT-SUR-ROCHFORT mixte	7 avril 1943	p. 11, 16, 19, 20, 22
114 SAINT-MARCEL-DE-FELINES G.	31 mars 1943	p. 22, 24
115 SAINT-MARCEL-DE-FELINES F.	31 mars 1943	p. 22, 24
116-117 SAINT-PAUL-DE-VEZELIN G. et F.	22 février 1943	p. 15, 28
118-119 SAINT-POLGUES G. et F.	23 mars 1943	p. 30
120-121 SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE G. et F.	9 novembre 1942	p. 27, 30
122 SAINT-ROMAIN-D'URFE mixte	15 décembre 1942	p. 18, 22, 30
123 SAINT-ROMAIN-D'URFE (Chausseterre mixte)	15 décembre 1942	p. 14, 16, 22
124 SAINT-SIXTE mixte	12 mars 1943	p. 24, 29
125 SALLES (LES) G.	1er décembre 1942	p. 14, 22
126 SALLES (LES) F.	1er décembre 1942	p. 6, 7, 12, 14, 15, 22, 30
127 SAUVAIN G.	27 mars 1943	p. 11, 13, 14, 15, 16, 24
128-129 SAVIGNEUX G. et F.	19 janvier 1943	p. 28, 29
130 TUILIERE (LA) G.	26 février 1943	p. 11, 15, 16, 19, 24
131 TUILIERE (LA) F.	2 avril 1943	p. 11, 16, 20

132 TRELINS G.	25 novembre 1942	
133 TRELINS F.	25 novembre 1942	p. 12, 15, 16, 18, 30
134-135 VERRIERES-EN-FOREZ G. et F.	3 février 1943	p. 18, 24, 28
136-137 VIOLAY G. et F.	30 mars 1943	p. 14, 19, 24

École et Mairie de CHAMPDIEU



8. Bussières (Loire) – École publique de Filles

